

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 SEPTEMBRE
2018

L'an deux mil dix-huit, et le trois septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué par son Maire, Madame Andrée LARMIGNAT, s'est réuni sous sa présidence, Salle de la Mairie.

Date de convocation : 27 août 2018 - Date d'affichage : 27 août 2018

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

Nombre de membres en exercice : 15

PRESENTS : Madame Andrée LARMIGNAT, Maire, Madame et Messieurs Gérard POUILLON, Anne-Marie PIAT, Adjoints, Mesdames Dominique BESSON, Mireille FOURNEL, Messieurs Didier BLANCHARD, Pascal MARTIN, Mesdames Martine DESNOYER, Myriam JEUNE, Monsieur Richard BERAUD, Madame Karine BARRAUD, Monsieur Yannick DUBOST.

EXCUSES : Monsieur Thierry LAFOND, Adjoint, Madame Martine MOCZYGEBA, Monsieur Yves CHAMBOST.

Madame Myriam JEUNE est nommée secrétaire de séance.

Le Procès-Verbal de la réunion du 2 juillet 2018 est approuvé à l'unanimité.

DCM N°2018/032 - BUDGET GENERAL 2018 : Décision Modificative n°2

Madame le Maire indique que les crédits inscrits au budget pour certains comptes s'avèrent insuffisants ; il est donc nécessaire d'inscrire de nouveaux crédits sur le budget de la commune.

Elle propose donc à l'assemblée d'ajuster le budget communal 2018 par les écritures suivantes :

* **Section de fonctionnement : crédits nouveaux**

Compte	Libellé	<u>Recettes</u>	Montant proposé
74121	Dotation solidarité rurale		+ 10.088,00 €
775	Produit cession d'immobilisations		+ 3.400,00 €
7761	Différences sur réalisations (moins value)		+ 15.744,55 €
TOTAL DES RECETTES NOUVELLES DE FONCTIONNEMENT			+ 29.232,55 €

		<u>Dépenses</u>	
Compte	Libellé		Montant proposé
6042	Achat prestations de services		+ 1.000,00 €
60612	Electricité		+ 1.000,00 €
60621	Combustibles		+ 1.000,00 €
60632	F. Petit équipement		+ 500,00 €
60633	F. voirie		+ 5.788,00 €
6067	F. scolaires		+ 300,00 €
6218	Autres personnels extérieurs		+ 200,00 €
657348	Subv. autres communes		+ 300,00 €
675	Valeur comptable immobilisations cédées		+ 19.144,55 €
TOTAL DES DEPENSES NOUVELLES DE FONCTIONNEMENT			+ 29.232,55 €

* **Section d'investissement : crédits nouveaux et diminution de crédits**

		<u>Recettes</u>	
Compte	Libellé		Montant proposé
2182	Matériel de transport (cession camion) :		+ 19.144,55 €
10222	FCTVA		- 5.600,00 €
1321-208	Subv. DETR arrosage terrain foot		- 3.611,83 €
1323-197	Subvention Départ. voirie 2017		+ 5.765,00 €
165	Dépôt et cautionnement reçu		+ 480,00 €
21312	Bât. scolaires (annul. retenues de garantie)		+ 5.594,45 €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT			+ 21.772,17 €

		<u>Dépenses</u>	
Compte	Libellé		Montant proposé
10226	Taxe d'aménagement (remb. trop perçu)		+ 4.467,31 €
192	Moins value cession immob.		+ 15.744,55 €
2313-215	Rénov. chauffage bât. bibliothèque		+ 1.560,31 €
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT			+ 21.772,17 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve ces modifications budgétaires.

DCM N°2018/033 - RAPPORT TECHNIQUE ET FINANCIER DU SYNDICAT DES EAUX DE L'ISABLE POUR 2017 : approbation du conseil municipal

Monsieur BERAUD, délégué au Syndicat des Eaux de l'Isable, présente à l'assemblée le rapport technique et financier de ce syndicat pour l'exercice 2017, rapport qui fait apparaître les caractéristiques du service, la qualité et la quantité d'eau distribuée ainsi que le bilan financier de l'exercice écoulé.

Il précise ainsi que le syndicat gère plus de 193 km de réseaux, 2677 abonnements sur 5 communes, soit 19 de plus qu'en 2016 ; 333 149 m³ d'eau ont été distribués en 2017 (dont 221 634 m³ produits et 111 515 m³ importés) : cette consommation a augmenté de 8% par rapport à 2016 ; Le prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ est de 2,12 € TTC (2,11 € en 2016).

Les indicateurs de performance révèlent un réseau de très bonne qualité : 100 % des analyses bactériologiques et physico-chimiques conformes ; l'indice linéaire de perte reste très faible : 0,77 m³/km/jour (0,61 en 2016).

Ce rapport est soumis à l'approbation des conseils municipaux des communes membres du Syndicat. Il est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Après avoir pris connaissance de ce rapport et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve ce document à l'unanimité de ses membres.

DCM N°2018/034 - ASSOCIATION DU DON DU SANG BENEVOLE LENTIGNY-OUCHES-ST JEAN ST MAURICE-VILLEREST : subvention exceptionnelle

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la création de l'association du don du sang bénévole de Lentigny, Ouches, St Jean St Maurice et Villerest, couvrant les territoires des 4 communes avec pour objet social, sous couvert de l'Etablissement Français du Sang (EFS), de promouvoir et dynamiser le don du sang auprès des donateurs bénévoles et habitants de nos communes.

Cette jeune association a besoin de l'appui des collectivités territoriales pour ses seuls frais de fonctionnement liés à sa constitution (dépôt des statuts, enregistrement, assurance RC, cotisation fédérale, petits frais de bureau, etc...), en plus de ceux spécifiques pour initier et activer périodiquement les collectes mobiles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 200 € à cette association. Cette dépense sera imputée au compte 6574 du budget communal.

DCM N°2018/035 - SOUTIEN À LA COMMUNE DE POMMIERS-EN-FOREZ : aide financière exceptionnelle

Madame le Maire expose au Conseil Municipal la proposition de l'Association des Maires Ruraux de la Loire (Union des Communes Rurales de la Loire – AMRF42), concernant les difficultés rencontrées par la commune de Pommiers-en-Forez.

Depuis le mois d'avril 2016, date à laquelle deux anciens salariés saisonniers du camping jusqu'alors municipal ont attaqué la commune devant le Conseil de Prud'hommes, l'équipe municipale de Pommiers-en-Forez doit désormais faire face à une situation plus que catastrophique pour les finances de la commune.

Audience après audience, la commune a été condamnée à verser la somme de 160.000 € (hors frais d'avocats).

Malgré les efforts des élus qui ont, par mesure d'économie, tenu eux-mêmes le camping 2 années de suite pour assainir les comptes, la situation financière de la commune est jugée préoccupante par les services de l'Etat.

En cas de condamnation définitive, la mise sous tutelle de la commune, avec les contraintes que cela implique, deviendrait inévitable.

L'Assemblée générale de l'Association des Maires Ruraux de la Loire, réunie le 28 juin 2018, a décidé de lancer un appel à solidarité auprès des communes du département et de la région Auvergne-Rhône-Alpes afin d'aider la commune à régler une partie de sa dette et de lui témoigner de sa solidarité et de son soutien.

L'association propose aux communes qui le souhaitent, de prendre une délibération en ce sens et de soutenir la commune de Pommiers-en-Forez financièrement et de procéder à une participation financière par nombre d'habitant (que chaque commune choisirait librement).

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

- approuve le versement d'une aide financière exceptionnelle à la commune de Pommiers-en-Forez ;
- décide de reverser 0,25 € par habitant, soit (1185 x 0,25 €) 296,25 € , arrondis à **300 €** ;
- impute la dépense correspondante au compte 657348 du budget communal.

DCM N°2018/036 - DENOMINATION D'UN CHEMIN RURAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2213-28,
Considérant que le Chemin Rural n°8 est devenu la voie d'accès de deux nouvelles habitations,

Madame le Maire demande au Conseil municipal de confirmer par délibération la dénomination de ce chemin (décision prise en "questions diverses" le 23 avril 2018).

Le Conseil Municipal, après en voir délibéré :

choisit pour nom du Chemin Rural n°8 : "Chemin de la Tour".

Les numéros 23 et 25 seront affectés aux deux maisons nouvellement construites.

QUESTIONS DIVERSES

Rentrée scolaire : elle a eu lieu ce matin, avec 111 enfants répartis en 5 classes. L'école a reçu la visite de Mme Nathalie SARLES, Députée, puis de Mme Sylvie PAQUET, nouvelle inspectrice de l'Éducation nationale à la circonscription de Roanne centre.

Problème de voirie : Richard Beraud signale qu'une voiture s'est retrouvée dans le fossé au niveau du carrefour Route de la Roche/Route de Bourchemin cet été, ce fossé est très profond, et il demande s'il ne serait pas possible, à défaut de le buser, d'en réduire la profondeur. La commission voirie devra examiner ce problème.

Campagne "zéro pesticide" : Gérard Pouillon a assisté à St André d'Apchon, à une démonstration d'un appareil de désherbage tracté assez performant. Il serait peut-être envisageable d'acheter ce type de matériel (investissement d'environ 10.000 €) à 4 ou 5 communes. Une étude est en cours.

Terrain de foot : un groupe de conseillers a été invité par le FCO à visiter les terrains de foot arrosés des communes alentour.

Le projet d'arrosage de notre terrain est toujours à l'ordre du jour ; la réponse de la région à notre demande de subvention devrait arriver dans les prochaines semaines (une décision négative a été donnée durant l'été pour l'attribution de la subvention de l'Etat (DETR)).

Cette question sera donc débattue lors du prochain conseil.

La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le **lundi 8 octobre 2018 à 20 heures 30.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures.

"Procès-Verbal vu pour être affiché en exécution de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 4 septembre 2018."

**Le Maire,
Andrée LARMIGNAT**